



Contrat 3H. Semaine 38H et jour férié.

Par Faune

Bonjour,

J'ai un contrat de travail à 35H. Mais je travaille 38h par semaine pour raison de service. Je récupère 3h par semaine en temps de récupération. C'est heures se cumulent et me donnent des semaines de vacances. 1h = 1h. Cette année, mon employeur me dit qu'une semaine à 38h avec un jour férié se transforme en 35H... et que donc il n'y a plus d'heure de récupération. Seulement je fais plus de 28 sur 4 jours, par exemple pour le semaine du 11 Novembre je compte 32 heures effectives. Soit 4h de plus par rapport à 28. C'est heures ne sont pas pris en compte. C'est comme si elles n'existaient pas. Je ne comprends pas pourquoi ? Pourquoi c'est heures ne sont pas comptées comme heures faites pour l'année ? Même si pas comptée en heures de récupération pourquoi ne peuvent elles pas être pris en compte comme heures travaillées dans l'année? je travaille au final plus d'heure que mes collègues à 35, je ne comprends pas... Merci d'avance de m'aider à résoudre ce truc qui ne passe pas bien.

Par janus2

Bonjour,

Votre employeur est dans l'illégalité sur plusieurs points !

Lorsque les heures supplémentaires font l'objet d'un repos compensateur de remplacement au lieu d'être payées, ce repos est "majoration comprise". C'est à dire que pour une heure supplémentaire, le repos compensateur de remplacement est d'une heure et quart (pour une heure supplémentaire à 25%) et non d'une heure.

Ensuite, dans le cas où il y a un jour férié dans une semaine, certes vous n'accomplissez pas d'heures supplémentaires (puisque les heures supplémentaires se décomptent à la semaine, et qu'avec le jour férié, vous ne dépassez pas 35h), mais les heures effectuées au delà de l'horaire normal quotidien doivent être rémunérées en plus (mais sans majoration).

Par Faune

Trs bien. C'est très clair. Je vous remercie pour votre réponse si rapide.